

RELEVÉ DE DÉCISIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ 14 AVRIL 2021

Salle polyvalente à La Chapelle Saint Rémy

Conseillers communautaires présents:

M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, Mme Catherine BOSSY, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), Mme **CHANTEPIE** (ayant reçu pouvoir de Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN), M. Guy CHEVAUCHER, M. Joël CIRON, Mme Dominique COMBE (représentant M. Jean-Pierre CIRON), Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET (ayant reçu pouvoir de Mme Jeannine VENDÔME), Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET (avant reçu pouvoir de Mme Delphine LETESSIER), M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Éric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Emmanuel BOIS), Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Didier TORCHÉ (ayant reçu pouvoir de M. Pascal BOURGOIN), M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL.

Conseillers communautaires excusés :

M. Thierry BODIN, M. Emmanuel BOIS (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN (ayant donné pouvoir à M. Didier TORCHÉ), M. Jean-Pierre CIRON (représenté par Mme Dominique COMBE), Mme Delphine LETESSIER (ayant donné pouvoir à Mme Patricia ÉDET), M. Xavier TERRIER, M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE), Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN (ayant donné pouvoir à Mme Catherine CHANTEPIE), Mme Laëtitia VEEGAERT, Mme Jeannine VENDÔME (ayant donné pouvoir à M. Alain CRUCHET).

Secrétaire de séance: M. Raymond BELLENCONTRE

I - COMPTE RENDU DES DECISIONS

Le Président donne lecture des décisions n°2021-56 à 2021-76 prises au titre de la délégation qui lui a été consentie.

II - DELIBERATIONS

1. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET GENERAL

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTE le compte de gestion 2020 du budget général qui se décompose comme suit :

Section de fonctionnement

	don de fonedomentent	
√	Dépenses	10 418 256,12 €
\checkmark	Recettes	<u>11 090 974,97 €</u>
\checkmark	Résultat de l'exercice 2020	672 718,85 €
✓	Résultat N-1	<u>2 679 359,78 €</u>
\checkmark	Résultat cumulé au 31/12/20 - Excédent	3 352 078,63 €

Relevé décisions / CCHS / 14-04-21 - 1 -

Section d'investissement

\checkmark	Résultat cumulé au 31/12/20 - Excédent	109 672,31 €
✓	Résultat N-1	<u>- 231 302,38 €</u>
\checkmark	Résultat de l'exercice 2020	340 974,69 €
\checkmark	Recettes	<u>3 635 084,20 €</u>
✓	Dépenses	3 294 109,51 €

Adopté à l'unanimité

2. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTE le compte de gestion 2020 du budget annexe des Ordures Ménagères qui se décompose comme suit :

✓ Dépenses ✓ Recettes	2 495 629,00 € 2 502 811,00 €
✓ Résultat de l'exercice 2020 ✓ Résultat reporté N-1	7 182,00 € 2 145,90 €
✓ Résultat cumulé au 31/12/20 - Excédent	9 327,90 €

Adopté à l'unanimité

3. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE SPANC

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTE le compte de gestion 2020 du budget annexe SPANC qui se décompose comme suit :

Section de fonctionnement

CCHOIL	de ionetionnement	
\checkmark	Dépenses	25 039,98 €
✓	Recettes	25 103,67 €
✓	Résultat de l'exercice - Excédent	63,69 €
✓	Résultat de fonctionnement reporté N-1	- 763,52 €
✓	Résultat cumulé au 31/12/20 - Déficit	- 699,83 €
Section d'investissement		
\checkmark	Dépenses	41 425,43 €
✓	Recettes	<u>41 425,43 €</u>
✓	Résultat de l'exercice	0 €
\checkmark	Solde d'investissement reporté N-1	0€

Adopté à l'unanimité

4. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE ZA SCEAUX SUR HUISNE

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

Résultat cumulé au 31/12/20

ADOPTE le compte de gestion 2020 du budget annexe ZA Sceaux sur Huisne qui se décompose comme suit :

0€

- En fonctionnement, un déficit annuel de- 141,95 €
- En investissement, un déficit annuel de 22 398,83 €

Adopté à l'unanimité

5. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE URBANISME

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTE le compte de gestion 2020 du budget annexe Urbanisme qui se décompose comme suit :

- En fonctionnement, un déficit annuel de 11 030,14 €
- En investissement, un résultat de0€

6. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE RAM

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTE le compte de gestion 2020 du budget annexe RAM qui se décompose comme suit :

- En fonctionnement, un excédent annuel de......3 114,70 €
- En investissement, un déficit annuel de..... 2 025,41 €

Adopté à l'unanimité

7. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET GENERAL

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTE le compte administratif 2020 du budget général se présentant ainsi :

√	Dépenses	10 418 256,12 €
	Recettes	11 090 974,97 €
	Résultat de l'exercice 2020	672 718,85 €
		,
V	Résultat N-1	<u>2 679 359,78 €</u>
\checkmark	Résultat cumulé au 31/12/20 - Excédent	3 352 078,63 €

⇒ Section d'investissement

	Section d investissement	
✓	Dépenses	3 294 109,51 €
✓	Recettes	<u>3 635 084,20 €</u>
\checkmark	Résultat de l'exercice 2020	340 974,69 €
✓	Résultat N-1	- 231 302,38 €
✓	Résultat cumulé au 31/12/20 - Excédent	109 672,31 €

Intégration des Restes à Réaliser:

-	En dépenses	491 391,00 €
_	En recettes	2 120 192,00 €

[✓] Résultat après Restes à réaliser au 31/12/20 1 738 473,31 €

Adopté à l'unanimité

8. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTE le compte administratif 2020 du budget annexe des Ordures Ménagères se présentant ainsi :

✓ Dépenses ✓ Recettes	2 495 629,00 € 2 502 811,00 €
✓ Résultat de l'exercice 2020 ✓ Résultat reporté N-1	7 182,00 € 2 145,90 €
✓ Résultat cumulé au 31/12/20 - I	Excédent 9 327,90 €

Adopté à l'unanimité

9. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE SPANC

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

CONSTATE les résultats suivants du compte administratif 2020 du budget annexe SPANC :

→ Section de fonctionnement

	Dépenses	25 039,98 €
\checkmark	Recettes	25 103,67 €
\checkmark	Résultat de l'exercice - Excédent	63,69 €
√	Résultat de fonctionnement reporté N-1	- 763,52 €
	Résultat cumulé au 31/12/20 - Déficit	- 699,83 €

Section d'investissement

✓ Dépenses	41 425,43 €
✓ Recettes	41 425,43 €
✓ Résultat de l'exercice	0 €
✓ Solde d'investissement reporté N-1	0€
✓ Résultat cumulé au 31/12/20	0 €
Intégration des Restes à Réaliser:	
- En dépenses	135 150,00 €
- En recettes	135 150,00 €
✓ Résultat après Restes à réaliser au 31/12/20	0,00 €

Adopté à l'unanimité

10. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE ZA SCEAUX SUR HUISNE Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

CONSTATE les résultats suivants du compte administratif 2020 du budget annexe ZA Sceaux sur Huisne :

→ Section de fonctionnement

✓	Dépenses	186 909,79 €
✓	Recettes	186 767,84 €
\checkmark	Résultat de l'exercice - Déficit	- 141,95 €
✓	Résultat de fonctionnement reporté N-1	1 888,75 €
\checkmark	Résultat cumulé au 31/12/20 - Excédent	1 746,80 €
→ Section	on d'investissement	
\checkmark	Dépenses	186 516,05 €
✓	Recettes	164 117,22 €
✓	Résultat de l'exercice - Déficit	- 22 398,83 €
✓	Solde d'investissement reporté N-1	- 164 117,22 €
✓	Résultat cumulé au 31/12/20 - Déficit	- 186 516,05 €

Adopté à l'unanimité

11. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE URBANISME

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTE le compte administratif 2020 du budget annexe Urbanisme se présentant ainsi :

→ Section de fonctionnement

\checkmark	Dépenses	57 754,84 €
\checkmark	Recettes	46 724,70 €
✓	Résultat de l'exercice - Déficit	- 11 030,14 €
\checkmark	Solde de fonctionnement reporté N-1	17 978,11 €
✓	Résultat cumulé au 31/12/20 - Excédent	6 947,97 €

ect10	on d'investissement	
\checkmark	Dépenses	0 €
✓	Recettes	0 €
✓	Résultat de l'exercice	0 €
✓	Solde d'investissement reporté N-1	3 983,99 €
✓	Résultat cumulé au 31/12/20 - Excédent	3 983,99 €

12. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE RAM

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTE le compte administratif 2020 du budget annexe RAM se présentant ainsi :

→	Section	de	fonctionnement

/ Rés	sultat après Restes à réaliser au 31/12/20	- 1 014,10 €
	- En recettes	747,00€
	- En dépenses	0,00€
	Intégration des Restes à Réaliser:	
\checkmark	Résultat cumulé au 31/12/20 - Déficit	- 1 761,10 €
\checkmark	Solde d'investissement reporté N-1	264,31 €
✓	Résultat de l'exercice - Déficit	- 2 025,41 €
✓	Recettes	2 040,16 €
\checkmark	Dépenses	4 065,57 €
Section	on d'investissement	
\checkmark	Résultat cumulé au 31/12/20 - Excédent	10 550,20 €
\checkmark	Solde de fonctionnement reporté N-1	7 435,50 €
\checkmark	Résultat de l'exercice - Excédent	3 114,70 €
√	Recettes	138 363,02 €
√	Dépenses	135 248,32 €

Adopté à l'unanimité

13. AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET GENERAL

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

CONSTATE les résultats suivants du compte administratif 2020 :

- **→** En investissement,
 - ✓ un excédent cumulé avant intégration des RAR de .. 109 672,31 € Intégration des Restes à Réaliser:
 - ✓ un excédent après intégration des RAR de.................. 1 738 473,31 €

DECIDE en conséquence l'affectation suivante sur le budget primitif 2021 :

- Report d'investissement (compte R001)109 672,31 €.

Adopté à l'unanimité

14. AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE DES ORDURES **MENAGERES**

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTE le compte administratif 2020 du budget général se présentant ainsi :

✓ Dépenses	2 495 629,00 €
✓ Recettes	2 502 811,00 €
✓ Résultat de l'exercice 2020	7 182,00 €
✓ Résultat reporté N-1	2 145,90 €
✓ Résultat cumulé au 31/12/20 - Excédent	9 327,90 €

DECIDE de reporter cette somme de 9 327,90 € au compte R002 (Résultat de fonctionnement reporté en recettes) du budget annexe des Ordures Ménagères de l'année 2021.

15. <u>AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE SPANC</u> Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances
ADOPTE le compte administratif 2020 du budget annexe SPANC se présentant ainsi : Section de fonctionnement Résultat cumulé au 31/12/20 - Déficit 699,83 € Section d'investissement Résultat cumulé au 31/12/20
annexe du SPANC de l'année 2021. Adopté à l'unanimité
16. Affectation des resultats du compte administratif 2020 du budget annexe ZA Sceaux
<u>SUR HUISNE</u> Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances
CONSTATE les résultats suivants du compte administratif 2020 du budget annexe ZA Sceaux sur Huisne : Section de fonctionnement Résultat cumulé au 31/12/20 - Excédent
17. <u>Affectation des resultats du compte administratif 2020 du budget annexe Urbanisme</u> Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances
CONSTATE les résultats suivants du compte administratif 2020 du budget annexe Urbanisme : Section de fonctionnement Résultat cumulé au 31/12/20 - Excédent
18. <u>AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE RAM</u> Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances
CONSTATE les résultats suivants du compte administratif 2020 du budget annexe RAM: - En fonctionnement, un excédent cumulé de

19. FISCALITE: VOTE DES TAUX RELATIFS A LA FISCALITE 2021

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

RAPPELLE que le Conseil communautaire a pris l'orientation d'augmenter de 3 % les taux lés à la taxe foncière. **VOTE** par conséquent les taux de fiscalité directe locale pour 2021 comme suit :

→ Foncier Bâti
 → Foncier non bâti
 → CFE
 2,61%
 4,32%
 20,98%

Adopté à l'unanimité

20. ADOPTION DU BUDGET GENERAL 2021

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

VOTE le budget général 2021 qui se décompose de la façon suivante :

Pour la section de fonctionnement, elle s'élève à 14 562 000 € et se présente comme suit :

En dépenses:

\rightarrow	Chapitre D 011	Charges à caractère général	1 029 516 €
\rightarrow	Chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 021 365 €
\rightarrow	Chapitre D 014	Atténuations de produits	6 206 358 €
\rightarrow	Chapitre D 022	Dépenses imprévues	150 000 €
\rightarrow	Chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	2 960 853 €
	Chapitre D 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	995 268 €
\rightarrow	Chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	1 732 636 €
\rightarrow	Chapitre D 66	Charges financières	72 911 €
\rightarrow	Chapitre D 67	Charges exceptionnelles	368 093 €
)	Chapitre D 68	Dotations aux provisions	25 000 €

En recettes:

\rightarrow	Chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	3 352 079 €
→	Chapitre R 013	Atténuations de charges	2 025 €
\rightarrow	Chapitre R 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 740 €
\rightarrow	Chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	s 359 595 €
→	Chapitre R 73	Impôts et taxes	7 800 921 €
\	Chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	2 795 787 €
\rightarrow	Chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	212 170 €
\rightarrow	Chapitre R 77	Produits exceptionnels divers	448 €
\rightarrow	Chapitre R 78	Reprises sur amortissements et provisions	3 235 €

Pour la section d'investissement, elle s'élève à 11 594 805 € et se présente comme suit :

En dépenses:

\rightarrow	Chapitre D 020	Dépenses imprévues	150	000€
\rightarrow	Chapitre D 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	35	740 €
\rightarrow	Chapitre D 041	Opérations d'ordre patrimoniale en investissement	10	000€
\rightarrow	Chapitre D 10	Dotations, fonds divers et réserves	80	954€
\rightarrow	Chapitre D 13	Subventions d'investissement	196	616€
\rightarrow	Chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées	876	869€
\rightarrow	Chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	1 799	250€
\rightarrow	Chapitre D 204	Subventions d'équipement versées	1 041	333€
\rightarrow	Chapitre D 21	Immobilisations corporelles	4 423	427€
\rightarrow	Chapitre D 23	Immobilisations en cours	622	558€
\rightarrow	Chapitre D 27	Autres immobilisations financières	2 357	558€
\rightarrow	Chapitre D 45	Opérations d'investissement pour le compte de tiers	3	500€

Relevé décisions / CCHS / 14-04-21

En recettes:

	·			
$\bar{a} \to a \bar{b}$	Chapitre R 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	109 672 €	
\rightarrow	Chapitre R 021	Virement de la section de fonctionnement	2 960 853 €	
\rightarrow	Chapitre R 024	Produit des cessions	2 800 909 €	
\rightarrow	Chapitre R 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	995 268 €	
\rightarrow	Chapitre R 041	Opérations d'ordre patrimoniale en investissement	10 000 €	
$ \rightarrow $	Chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	85 000 €	
$:\longrightarrow$	Chapitre R 13	Subventions d'investissement	4 584 714 €	
\	Chapitre R 16	Emprunts et dettes assimilées	30 189 €	
\rightarrow	Chapitre R 27	Autres immobilisations financières	14 500 €	
\rightarrow	Chapitre R 45	Opérations d'investissement pour le compte de tiers	3 700 €	
	1		Adopté à l'unanimi	té

21. FISCALITE: VOTE DES TAUX DES ORDURES MENAGERES 2021

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

DECIDE des taux 2021 suivants :

Code (CCHS et services fiscaux)	Communes	Taux 2021
ZONE 1	La Ferté-Bernard (hors périphérie)	9,89 %
ZONE 2	La Ferté-Bernard périphérie	9,55 %
ZONE 3	32 communes (hors La Ferté-Bernard)	8,43 %

Adopté à l'unanimité

22. ADOPTION DU BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES 2021

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTE le budget annexe des Ordures Ménagères 2021 dont la section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 2 613 410 €.

PREND ACTE du maintien à 448 827 € de la participation du budget général au budget annexe. **DECIDE** :

- que le budget 2021 des ordures ménagères s'articule comme suit :

Pour la section de fonctionnement - Dépenses

Charges à caractère généralAutres charges de gestion courante	929 942 € 1 683 468 €	} 2 613 410 €
Pour la section de fonctionnement – Recettes		
Résultat de fonctionnement reporté	9 328 €	

Résultat de fonctionnement reporte

9 328 €

Produit de la TEOM

2 155 255 €

Participation du budget général

448 827 €

2 613 410 €

de verser au SYVALORM, la somme de 2 613 410 € au titre de la participation 2021,

que la participation du budget général au budget annexe Ordures ménagères pour 2021 s'élève à 448 827€.

Adopté à l'unanimité

23. ADOPTION DU BUDGET ANNEXE SPANC 2021

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTE le budget annexe SPANC 2021 qui se décompose comme suit !

La Section de fonctionnement s'élève à 162 048 €.

Section de fonctionnement - Dépenses

⇔ Chapitre D 002 – Résultat de fonctionnement reporté 700 €

Chapitre D 011 – Charges à caractère général	153 448 €			
⇔ Chapitre D 012 - Charges de personnel	1 000 €			
♦ Chapitre D 67 – Charges exceptionnelles	6 900 €			
Section de fonctionnement – Recettes				
🖒 Chapitre R 70 - Redevances ANC	147 248 €			
Chapitre R 77 – Produits exceptionnels	6 900 €			
Chapitre R 78 – Reprises sur provisions	7 900 €			
La Section d'investissement s'élève à 135 150 €.				
Section d'investissement – Dépenses				
Chapitre D 45 – Comptabilité distincte rattachée	135 150 €			
Section d'investissement – Recettes				
Chapitre R 45 – Comptabilité distincte rattachée	135 150 €			

DECIDE de procéder à une reprise de la provision pour risques et charges de 7 900 €. Cette écriture sera régularisée dans le courant de l'exercice 2021.

Adopté à l'unanimité

24. ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ZA SCEAUX SUR HUISNE 2021

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTE le budget annexe ZA Sceaux sur Huisne 2021 qui se décompose comme suit :

La Section de fonctionnement s'élève à 194 032 €.

En dépenses:

\Rightarrow	Chapitre D 011	Charges à caractère général	7 370 €
\rightarrow	Chapitre D 021	Virement à la section d'investissement	145 €
\rightarrow	Chapitre D 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	186 517 €
$\mathbf{E}\mathbf{r}$	<u>recettes</u> :		
→	Chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	1 747 €
\rightarrow	Chapitre R 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	168 432 €
\rightarrow	Chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	23 600 €
\rightarrow	Chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	253 €
La Section d'investissement s'élève à 354 949 €.			
En	dépenses		

En dépenses:

\rightarrow	Chapitre D 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	186 517 €
→	Chapitre D 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	168 432 €

En recettes:

\rightarrow	Chapitre R 021	Virement de la section de fonctionnement	145€
\Rightarrow	Chapitre R 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	186 517 €
\rightarrow	Chapitre R 016	Emprunts et dettes assimilées	168 287 €

Adopté à l'unanimité

25. ADOPTION DU BUDGET ANNEXE URBANISME 2021

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTE le budget annexe Urbanisme 2021 qui se décompose comme suit :

La Section de fonctionnement s'élève à 200 450 €.

En dépenses:

→ Chapitre D 011	Charges à caractère général	21 450 €
→ Chapitre D 012	Charges de personnel	179 000 €
En recettes:		
→ Chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	6 948 €
→ Chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	135 843 €
→ Chapitre R 77	Dotations, subventions et participations	57 659 €

La Section d'investissement s'élève à 3 984 €.

En dépenses:

→ Chapitre D 21 Immobilisations corporelles
3 984 €

En recettes:

Chapitre R 001 Résultat d'investissement reporté
3 984 €

Adopté à l'unanimité

10 020 0

26. ADOPTION DU BUDGET ANNEXE RAM 2021

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTE le budget annexe RAM 2021 qui se décompose comme suit :

La Section de fonctionnement s'élève à 158 054 €.

En	dépenses:
	Chapitre D (
•	Chapitra D

\rightarrow	Chapitre D 011	Charges à caractère général	49 030 €	
\rightarrow	Chapitre D 012	Charges de personnel	105 100 €	
→	Chapitre D 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 837 €	
\rightarrow	Chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	583 €	
\rightarrow	Chapitre D 67	Charges exceptionnelles	504€	
<u>En</u>	En recettes:			
\rightarrow	Chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	9 536 €	
\rightarrow	Chapitre R 70	Produit des services, du domaine et ventes diverses	5 000 €	
\rightarrow	Chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	143 518 €	
	La Section d'investissement s'élève à 4 598 €.			

En dépenses:

\rightarrow	Chapitre D 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	1 762 €
$\stackrel{i}{\rightarrow}$	Chapitre D 20 In	mmobilisations incorporelles	1 500 €
\rightarrow	Chapitre D 21	Immobilisations corporelles	1 336 €
E_{n}	recettes:		
)	Chapitre R 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 837 €
)	Chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 761 €

PREND ACTE que le versement de la participation du budget général au budget annexe RAM pour un montant de 51 014 € sera effectué en fin d'année en fonction des dépenses réalisées et des recettes perçues.

Adopté à l'unanimité

27. BUDGET: CREATION DE BUDGETS ANNEXES POUR LA GESTION DES ZONES D'ACTIVITE

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vive-président en charge des Finances

EST INFORME que la CCHS a validé le transfert des zones d'activités communales au profit de l'EPIC au 1^{er} janvier 2017 par délibération du 20 décembre 2016.

APPROUVE la création des budgets annexes de comptabilité M14 dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion de ces lotissements destinés à la vente comme suit :

ZA La Monge à La Ferté-Bernard,
ZA CGMP à Tuffé Val de la Chéronne,
ZA Route de Courgenard à Lamnay,
ZA Le Gaillon à La Ferté-Bernard,
ZA Le Gaillon à La Ferté-Bernard,

- ZA Les Ajeux à La Ferté-Bernard, - ZA Le Coutier à Cherré-Au.

PRECISE que ces budgets seront votés par chapitre.

PREND ACTE que toutes les opérations relatives à ces lotissements seront constatées dans des budgets annexes.

ADOPTE le système d'inventaire intermittent comme méthode de suivi de la comptabilité de stock.

AUTORISE le Président à effectuer toutes les déclarations auprès de l'Administration fiscale.

PRECISE que les prix de cession seront définis par délibération en fonction du projet.

AUTORISE le Président à signer tous les documents découlant de ces décisions.

Adopté à l'unanimité

Relevé décisions / CCHS / 14-04-21 - 10 -

28. ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ZA LA MONGE 2021

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTE le budget annexe ZA La Monge à La Ferté-Bernard 2021 qui se décompose comme suit :

La Section de fonctionnement s'élève à 1 052 988 €.

TO S	dépenses	
Hn	denences	
	achemora	

→ Chapitre D 011	Charges à caractère général	1 052 988 €
En recettes:	_	

→ Chapitre R 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections 1 005 234 € → Chapitre R 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses 5 582 €

→ Chapitre R 74 Dotations et participations 42 172 €

La Section d'investissement s'élève à 1 005 234 €.

En dépenses:

→ Chapitre D 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 1 005 234 €

En recettes:

→ Chapitre R 016 Emprunts et dettes assimilées 1 005 234 €

Adopté à l'unanimité

39 646 €

29. ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ZA L'EGUILLON 2021

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTE le budget annexe ZA l'Eguillon à La Ferté-Bernard 2021 qui se décompose comme suit :

La Section de fonctionnement s'élève à 1 011 549 €.

En dépenses:

→ Chapitre D 011	Charges à caractère général	1 002 299 €
→ Chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	9 250 €
En recettes:		
→ Chapitre R 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	958 299 €
→ Chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	53 250 €
La Section d'investissement s'élève à 958 299 €.		

En dépenses :

<u>En depenses</u> :	
→ Chapitre D 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	958 299 €
En recettes:	
→ Chapitre R 021 Virement de la section de fonctionnement	9 250 €
→ Chapitre R 016 Emprunts et dettes assimilées 9	49 049 €

Adopté à l'unanimité

30. ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ZA LAMNAY 2021

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTE le budget annexe ZA route de Courgenard à Lamnay 2021 qui se décompose comme suit :

La Section de fonctionnement s'élève à 39 646 €.

En dépenses:

→ Chapitre R 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections 39 646 €	$\mathbf{E}_{\mathbf{f}}$	recettes:		
57 0 10 C	\rightarrow	Chapitre R 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 646 €

La Section d'investissement s'élève à 39 646 €.

→ Chapitre D 011 Charges à caractère général

En dépenses:

\rightarrow	Chapitre D 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 646 €
---------------	----------------	--	----------

En recettes:

→ Chapitre R 016 Emprunts et dettes assimilées 39 646 €

31. ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ZA RUE DU PUITS 2021

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTE le budget annexe ZA Rue du Puits à La Chapelle du Bois 2021 qui se décompose comme suit :

La Section de fonctionnement s'élève à 139 539 €.

En dépenses:

\rightarrow	Chapitre D 011	Charges à caractère général	139 539 €
-	Chapitre D 011	Charges a caractere general	139 33

En recettes:

→ Chapitre R 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections 139 539 €

La Section d'investissement s'élève à 139 539 €.

En dépenses:

→ Chapitre D 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 139 539 €

En recettes:

→ Chapitre R 016 Emprunts et dettes assimilées

139 539 €

Adopté à l'unanimité

32. ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ZA LE GAILLON 2021

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances

ADOPTE le budget annexe ZA Le Gaillon 2021 qui se décompose comme suit :

La Section de fonctionnement s'élève à 55 803 €.

En dépenses:

)	Chapitre D 011	Charges à caractère général	55 803 €
T			

En recettes:

→ Chapitre R 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections
55 803 €

La Section d'investissement s'élève à 55 803 €.

En dépenses:

	_		
-	Cleanitus D 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 803 €
_	Chapter D 040	Operations d'ordre de transfert entre sections	22 002 6

En recettes:

→ Chapitre R 016 Emprunts et dettes assimilées
55 803 €

Adopté à l'unanimité

33. <u>BUDGET: Participations statutaires 2021 (Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois, Syndicat Mixte d'Amenagement Numerique de la Sarthe)</u>

RAPPELLE que, de par ses compétences statutaires, la Communauté de communes participe au financement de plusieurs structures.

DECIDE de verser une subvention au Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois pour un montant total de 121 800,75 € soit 85 977 € de participation annuelle et 35 823,75 € au titre de l'élaboration du SCOT et du PCAET ainsi que la somme de 12 194 € au Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique de la Sarthe.

INSCRIT, en conséquence, les crédits correspondants au compte 65548 – Autres contributions.

AUTORISE le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

34. BUDGET: Apurement du compte 1069 dans le cadre du passage à la nomenclature M57

DECIDE l'apurement du compte 1069 par le débit du compte 1068 − Excédents de fonctionnement capitalisés d'un montant de 80 953,22 € selon le processus d'une opération d'ordre semi-budgétaire.

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2021.

35. TRESORERIE: OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances,

DECIDE de retenir la proposition du Crédit Agricole comme suit :

	CREDIT AGRICOLE			
Montant proposé	1 000 000 €			
Durée	12 mois			
Index	Euribor 3 mois moyenné (soit pour mars : - 0,54 %)			
Marge	0,20 %			
Commission d'engagement	0,10 % l'an (prélèvement à la mise en place de la ligne)			
Commission de non utilisation	Néant			
Frais de dossier	Néant			
Intérêts	au trimestre et à terme échu			
Déblocage	Chèque, virement ordinaire			
Montant minimum déblocage	7 600 €			

AUTORISE le Président à signer les contrats et autres documents nécessaires à l'ouverture de crédit.

Adopté à l'unanimité

36. AP FONDS DE CONCOURS 2021: VOTE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT RELATIVE AUX FONDS DE CONCOURS 2021

DECIDE d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement suivante :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023
21-09 AP FONDS DE CONCOURS 2021 4621	Fonds de concours 2021	375 000 €	75 000 €	200 000 €	100 000€

Adopté à l'unanimité

37. RESSOURCES HUMAINES: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION FINANCIERE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE

EST INFORME de l'intégration de Mme Géraldine PEMARTIN, pour assurer les fonctions de Directrice Générale des Services à compter du 10 mai 2021.

PREND ACTE que la Communauté de communes du Perche, actuel employeur de Mme PEMARTIN, a transmis un état de son compte épargne temps qui s'élève à 15 jours.

PREND ACTE que la Communauté de communes du Perche a proposé à la CCHS de l'indemniser à hauteur de 2 025 € correspondant au coût des 15 jours de cet agent.

AUTORISE le Président à signer la convention correspondante et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

38. <u>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</u>: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR LE RACCORDEMENT D'UNE PARCELLE DANS LA ZA DU COUTIER

RAPPELLE que le conseil a validé la cession d'une parcelle dans la ZA du Coutier au profit de la SCI PAMA. **EST INFORME** que la CCHS a pris attache avec les services d'ENEDIS pour le raccordement de cette parcelle au réseau public de distribution d'électricité.

PREND ACTE qu'une convention de raccordement a été adressée à la CCHS le 9 mars dernier. **AUTORISE** le Président à :

- signer avec ENEDIS une convention de servitude relative au raccordement précité,
- et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

39. <u>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</u>: Autorisation de signature d'une convention de SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR LE PASSAGE D'UN CABLE BASSE TENSION SOUTERRAIN DANS LA ZA VAL'ACTIV

EST INFORME que les services d'ENEDIS via la société TOPO ETUDES de Sées (61) ont pris contact avec la CCHS en vue de l'établissement d'une servitude à leur profit sur la commune de Sceaux sur Huisne.

PREND ACTE que dans le cadre d'une demande de raccordement pour une habitation à proximité de la ZA Val'Activ, les services d'ENEDIS doivent procéder à des travaux nécessitant la pose d'un câble basse tension en souterrain sur une longueur approximative de 42 mètres linéaires sur la parcelle numérotée A 633.

AUTORISE le Président à :

- signer avec ENEDIS une convention de servitude relative au raccordement précité,
- et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

40. <u>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</u>: Autorisation de signature d'une convention de servitude avec GRDF dans le cadre d'un projet de maillage biomethane

EST INFORME que les services de GRDF via la société BEP Ingénierie de Ligné (44) ont pris contact avec la CCHS en vue de l'établissement d'une servitude à leur profit sur la commune de La Ferté-Bernard.

PREND ACTE que dans le cadre d'un projet de maillage biométhane, les services de GRDF envisagent le passage de canalisations souterraines sur les parcelles numérotées ZC 226 et 227 dans la Zone d'Activités de la Monge. **AUTORISE** le Président à :

- signer avec GRDF une convention de servitude relative au raccordement précité,
- et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

41. <u>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</u>: RETRAIT DE LA DELIBERATION N°01-03-2021-007 DU 1^{ER} MARS 2021 RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL DANS LA ZONE DU GAILLON

RAPPELLE que dans le cadre d'une vente future du bâtiment T5, le Conseil a validé diverses opérations foncières lors de la séance du 1^{et} mars 2021.

EST INFORME que les avis des services des domaines attendus ont été délivrés dans un délai fragilisant la sécurité juridique des actes à venir.

PREND ACTE que l'opération globale menant à la vente du bâtiment T5 comprend :

- Un échange foncier avec la CERP,
- L'acquisition du bâtiment T5 auprès de la SECOS,
- L'acquisition d'une parcelle auprès de la commune de La Ferté-Bernard,
- La cession du bâtiment T5 et d'une partie de la parcelle adjacente à la SCI COSMIQUE.

DECIDE de retirer la délibération n°01-03-2021-007 du 1^{er} mars 2021.

VALIDE l'acquisition au 1^{et} juin 2021 de la parcelle AB 291 d'une contenance de 6 057 m² pour un montant de 211 798 € HT pour la partie bâtimentaire et de 125 220 € HT pour la partie voirie soit un total de 337 018 € HT.

PREND ACTE que cette cession sera soumise à la TVA.

PREND ACTE que les frais de notaire seront à la charge exclusive de la Communauté de communes.

MANDATE Maître ALIX-CHAPDELAINE pour établir l'acte notarié.

AUTORISE le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

42. <u>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</u>: Modification de la deliberation n°27-01-2021-001 du 27 Janvier 2021 relative a l'acquisition de Terrains dans la zone du Gaillon

RAPPELLE qu'un droit de passage permanent a été consenti à la commune de La Ferté-Bernard pour l'accès et l'entretien du fossé en fond de parcelle.

PREND ACTE que l'entretien du fossé est assuré par la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise.

DECIDE d'annuler le paragraphe consentant un droit de passage permanent à la commune de La Ferté-Bernard pour l'accès et l'entretien du fossé en fond de parcelle.

Adopté à l'unanimité

Relevé décisions / CCHS / 14-04-21 - 14 -

43. <u>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</u>: RETRAIT DE LA DELIBERATION N°01-03-2021-008 DU 1ER MARS 2021 RELATIVE A LA CESSION D'UN BATIMENT DANS LA ZONE DU GAILLON

EST INFORME que :

- l'identité de l'acheteur du T5 est modifiée car ce dernier a créé la SCI COSMIQUE, qui se portera officiellement acquéreur de la parcelle et du bâtiment,
- le bénéficiaire du droit de passage pour l'entretien du fossé en fonds de parcelle est modifié au profit de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise.

PREND ACTE que le Service des Domaines a émis un avis favorable sur le prix de cession étant précisé que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

DECIDE de retirer la délibération n°01-03-2021-008 du 1^{er} mars 2021.

DECIDE de procéder à la vente du bâtiment et du terrain attenant à la société SCI COSMIQUE dans la mesure où l'ensemble des opérations foncières préalables à la cession ont été validées.

CEDE au 1^{er} juin 2021 à la société SCI COSMIQUE les parcelles AB 291p, AB 302p, AB 296p, AB 293p, AB 291p pour une contenance totale de 9 380 m² et pour un montant de 375 000 € HT, les frais de notaire étant en sus à la charge de l'acquéreur.

PREND ACTE que cette acquisition sera soumise au régime de la TVA dans la mesure où les deux parties y sont assujetties, la TVA étant réglée par l'acquéreur.

CONSENT un droit de passage permanent à la Communauté de communes de l'Huisne-Sarthoise pour l'accès et l'entretien du fossé en fond de parcelle.

MANDATE Maître ALIX-CHAPDELAINE pour établir l'acte notarié.

AUTORISE le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

44. <u>URBANISME</u>: Avis favorable sur le Schema Regional d'Amenagement de Developpement Durable et d'Egalite des Territoires (SRADDET)

Rapport présenté par M. Thierry RENVOIZÉ, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire

EST INFORME que le Président de la Région sollicite par courrier en date du 22 janvier 2021, l'avis de la Communauté de communes sur le SRADDET.

PREND ACTE que:

- ce document a pour objectif le développement équilibré et durable à l'échelle de la Région qui l'élabore ;
- le SRADDET définit les objectifs en matière « d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets ».

EST INFORME que :

- la Communauté de communes est sollicitée en tant que Personnes Publiques Associées dans la mesure où le contenu du SRADDET l'intéresse directement car le SCOT en cours d'élaboration devra prendre en compte ce document d'échelle régionale.
- ce SRADDET intègre pleinement les territoires relais relativement éloignés des métropoles au projet de développement structuré. Malgré les villes comme Nantes, Angers ou Le Mans, le SRADDET identifie avec justesse les enjeux des territoires plus ruraux qui souhaitent demeurer des pôles d'équilibre en capacité d'offrir des services à la population.

DECIDE de rendre un avis favorable sur le projet de SRADDET.

Adopté à la majorité - 2 Abstentions

45. <u>URBANISME: APPROBATION DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE MONTMIRAIL</u>

Rapport présenté par M. Thierry RENVOIZÉ, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire

RAPPELLE la procédure AVAP pour la commune de Montmirail :

- Prescription de l'élaboration d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine par délibération du 6 mars 2015 par la commune de Montmirail,

- Reprise de la procédure par la CCHS par délibération du 30 octobre 2018, à la suite du transfert automatique de la compétence PLUi,
- Arrêt du projet par délibération du 26 mars 2019,
- Avis favorable sur ce projet rendu par la commune de Montmirail par délibération du 5 juillet 2019,
- Modification du projet suite aux avis des Personnes Publiques Associées par délibération du 17 décembre 2019,
- Enquête publique du 6 janvier au 6 février 2020. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable assorti d'une réserve sur l'exigence d'une réelle information des habitants sur les effets réglementaires de la future AVAP, dans son rapport du 10 mars 2020.
- Courant de janvier 2021, diffusion dans les boites aux lettres de flyers expliquant les modifications apportées par l'AVAP, le contexte sanitaire ayant rendu la tenue de réunions publiques difficile.

PREND ACTE que le Préfet de Région a donné par courrier en date du 1^{er} avril 2021, son accord à l'approbation de l'AVAP comme le prévoit l'article L.631-4 du Code du patrimoine.

APPROUVE le dossier d'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de Montmirail.

PREND ACTE que l'AVAP est annexé au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de communes.

PROCEDE à l'affichage de la présente délibération durant un mois sur les panneaux municipaux de la commune de Montmirail et au siège de la Communauté de communes avec mention de cet affichage inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

TIENT à la disposition du public le dossier d'AVAP approuvé à la mairie de Montmirail et au siège de la Communauté de communes ainsi que sur le site internet de la CCHS.

AUTORISE le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

46. RLPI: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE STAGE

Rapport présenté par M. Thierry RENVOIZÉ, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire

RAPPELLE que la Communauté de Communes a prescrit par délibération du 11 janvier 2021, l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité intercommunale.

PREND ACTE que l'élaboration de ce document se fera en régie avec l'appui d'un stagiaire.

APPROUVE le recrutement de Madame Ophélie BOURGERIE comme stagiaire au service urbanisme.

ALLOUE la somme de 3 500 euros.

AUTORISE le Président à signer la convention de stage avec l'intéressée et à régler tous les frais découlant de ladite convention.

Adopté à l'unanimité

47. SPORTS: PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « SPORT, CULTURE ET HANDICAP DU PERCHE SARTHOIS » Rapport présenté par Mme Patricia EDET, Vive-présidente en charge de la Solidarité, Jeunesse et Sports

RECONDUIT son soutien financier à l'association « Lesiour Soulbieu » qui organise la journée interrégionale d'activités motrices à La Ferté-Bernard : une opération qui s'adresse à des personnes handicapées relevant du sport adapté.

INSCRIT en conséquence, au budget 2021 la somme de 400 €.

AUTORISE le Président à verser cette subvention à l'association « Lesiour Soulbieu ».

Adopté à l'unanimité

48. <u>HABITAT</u>: ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS DANS LE CADRE DE L'OPAH Rapport présenté par M. Dominique EDON, Vice-président en charge de l'Equipement, logement et mobilités

PREND ACTE de la liste actualisée des personnes répondant aux critères établis dans la convention d'opération et éligible d'une aide de la collectivité :

DECIDE d'octroyer les subventions au profit des administrés précités et conformément à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Nom	Descriptif des travaux	Catégorie	Coût total TTC de l'opération	MTT HT travaux subventionnés	Montant total des aides publiques (y compris CCHS)	Montant subvention CCHS	
M. LETANG Jean Gréez-sur-Roc	Autonomie	Très modeste	14 345 €	13 596 €	10 805 €	4 079€	30 % max 6 000 €
M. GUERANT Matthieu Dehault	Travaux lourds	Très modeste	79 821 €	74 322 €	41 500 €	8 000 €	30 % max 7 000 €
Mme CHASLIN Pierrette La Ferté-Bernard	Autonomie et amélioration énergétique	Modeste	23 207 €	21 299 €	13 360 €	4 260 €	20 % max 6 000 €
Mme BISSON Sophie La Ferté-Bernard	Amélioration énergétique	Très modeste	16 837 €	15 821 €	13 699 €	3 144 €	20 % max 7 000 €
M. GOUHIER Raymond Cherré-Au	Amélioration énergétique	Très Modeste	18 079 €	18 079 €	3 427,35€	3 427,35 €	20 % max 7 000 €
M. HOULBERT Léon Cherré-Au	Amélioration énergétique	Modeste	6 437 €	6 102 €	4 771 €	1 525 €	20 % max 7 000 €
TOTAL			158 726 €	149 219 €	87 562,35 €	24 435,35 €	

VALIDE le montant des aides indiquées dans le tableau ci-dessus, étant entendu que les sommes seront versées aux particuliers désignés dès lors que ces derniers présenteront l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement des subventions accordées.

AUTORISE le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Adopté à l'unanimité

49. <u>GEMAPI: Extension du perimetre du Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe</u> Rapport présenté par M. Michel ODEAU, Vice-président en charge de l'Environnement

RAPPELLE que le Conseil communautaire a validé l'adhésion des Communautés de communes Maine Cœur de Sarthe et Maine Saosnois au Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe ainsi que les nouveaux statuts dudit Syndicat.

PREND ACTE que :

- les services de la Préfecture demandent à la CCHS de valider l'extension du périmètre du Syndicat,
- les autres termes de la précédente délibération sont inchangés.

VALIDE l'adhésion des Communautés de communes Maine Cœur de Sarthe et Maine Saosnois au S.B.V.H.S.

VALIDE les nouveaux statuts dudit Syndicat compte-tenu de ces deux nouvelles adhésions.

VALIDE l'extension du périmètre de la compétence sur le territoire des EPCI membres du S.B.V.H.S.

AUTORISE le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

50. PROMOTION DU TOURISME : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU PROFIT DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Rapport présenté par Mme Michèle LEGESNE, Vise-présidente en charge du Tourisme, Culture et Communication,

DECIDE de participer au budget de l'Office de tourisme communautaire en inscrivant au budget primitif 2021 une somme de 87 663 € (crédit inscrit au compte 6574 − Subventions aux associations, autres organismes et autres personnes de droit privé) à laquelle s'ajoutera le reversement de la taxe de séjour 2020.

AUTORISE le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H25.

Le 29 avril 2021

- 18 -